

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE ORDINAIRE DU MERCREDI 15 AVRIL 2015**  
**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU 15/04/2015**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU MERCREDI 15 AVRIL 2015**

L'an deux mille quinze, le quinze avril à vingt heures trente, le Conseil Communautaire ordinaire de la Communauté de Communes (CdC) du Réolais en Sud-Gironde (RSG) s'est réuni à GIRONDE-SUR-DROPT (salle des fêtes), sous la présidence de M. Bernard CASTAGNET, Président en exercice.

**Date de la convocation** : 9 avril 2015

**Date d'affichage de la convocation** : 9 avril 2015

**Nombre de membres en exercice** : 53

**47 titulaires présents** : M. Michel LEGLISE, M. Philippe DEBIEF, M. Philippe CAMON-GOLYA, M. Eric DUCHAMPS, M. Serge ISSARD, M. Bernard PAGOT, M. Richard GAUTHIER, M. Guy DUBOUILH, M. Gilles JAUTARD, M. Christian BOUIN, M. Claude COURREGES, M. Jean-Louis SAUMON, M. Bastien MERCIER, M. François MERVEILLEAU, M. Jean-Claude TRENTIN, M. Jean-Marc FRAICHE, M. Jean-Pierre MALIRAT, Mme Michèle BRUJERE, M. Thierry BOS, Mme Florence BERGADIEU, Mme Graziella CHIAPPA, Mme Chantal PICON, M. Michel DESPUJOL, Mme Marie-Josée DANDIEU, M. Bernard CASTAGNET, Mme Bernadette COUSIN, M. Bruno MARTY, M. Mario COVOLAN, M. Luc SONILHAC, Mme Laure JORDAN, Mme Aline MARTIN, Mme Marie-Françoise MAURIAC, M. Alain BREUILLE, Mme Clara DELAS, M. Pascal LAVERGNE, Mme Patricia BROUSSE, M. Joël DOUX, Mme Michèle CHOVIN, M. Gilbert ALAMINOS, M. François ZAGHET, M. Michel NOFFRAY, M. Jacky BRITTON, M. Didier LECOURT, M. Christian MALANDIT-SALLAUD, Mme Virginie CHIOETTO, M. Philippe MOUTE, M. Patrick MONTTO.

\* \* \*

**2 titulaires ayant donné pouvoir à un autre titulaire** : Mme Christine CABOS (élue de La Réole), titulaire absente excusée a donné pouvoir à M. Mario COVOLAN (élu de La Réole, délégué titulaire), Mme Marie CHINZI (élue de Monségur), titulaire absente excusée a donné pouvoir à M. Pascal LAVERGNE (Maire de Monségur, délégué titulaire).

\* \* \*

**2 suppléants votants** : M. Gérard GAY (pour M. Michel LATRILLE, Maire de Loupiac-de-la-Réole, excusé), M. Jean-Claude SIGNORE (pour M. Thierry GOURGES, Maire de Saint-Exupéry, excusé).

\* \* \*

**2 titulaires non excusés et non suppléés** : Mme Solange MENIVAL, M. Thierry KADDOUCH.

\* \* \*

**5 suppléants présents non votants** : M. Jean-Michel MASCOTTO, M. Alain DOUX, M. Gianello SCARABELLO, Mme Sylvie VERDOUX, M. Pierre LANOIRE.

\* \* \*

**Président de séance :** M. Bernard CASTAGNET, Président en exercice.

**Secrétaire de séance :** Mme Graziella CHIAPPA, élue de Gironde-sur-Dropt.

\* \* \*

**Votants : 51**

\* \* \*

Dûment convoquée, la séance ordinaire du présent conseil communautaire est ouverte à vingt heures trente par le Président en exercice, Bernard CASTAGNET, qui passe immédiatement la parole au Maire de la commune accueillante de Gironde-sur-Dropt.

M. le Maire accueille les délégués en présentant sa commune (selon le tryptique de l'eau pour la Garonne et le Dropt, la terre avec les briques et les carreaux de Gironde et le vin avec une cave coopérative de 100 adhérents et un grand négociant qu'est Yvon MAU qui produit 1 bouteille de Bordeaux sur 20 dans le monde ainsi qu'une église classée en centre-ville) et se réjouit d'accueillir le conseil de ce soir.

Est élue secrétaire de séance Graziella CHIAPPA, nouvelle élue communautaire de Gironde-sur-Dropt depuis mars 2015.

Le Procès-Verbal de la séance précédente est adoptée à l'unanimité des votants moins l'abstention de Mme Aline MARTIN, déléguée de la ville de La Réole, absente lors de la précédente séance.

Le Président invite les conseillers présents à signer la feuille de présence et à faire part des pouvoirs éventuellement reçus (deux pouvoirs reçus : Mme CHINZI donne pouvoir à M. Lavergne et Mme CABOS donne pouvoir à M. Covolan).

**Les points inscrits à l'ordre du jour sont ensuite étudiés dans leur ordre d'inscription.**

#### **ADMINISTRATION GENERALE :**

- Modifications dans la liste des délégués de la CdC à l'USTOM 33 : suite à la recomposition du conseil municipal de Saint Sève et à une demande de modification de la commune de Mongauzy, les élus votent à l'unanimité une modification partielle de la liste de nos délégués au sein du conseil syndical de l'USTOM 33 :

Commune	Nom du titulaire	Prénom du titulaire	Nom du suppléant	Prénom du suppléant
MONGAUZY	GAURON	Sarah	CHAMPAGNE	Marie-Claude
SAINT SEVE	NICOLLE	Daniel	CHAPELLE	Marc

- Modifications dans la liste des délégués de la CdC au SIPHEM – Maison de l'Habitat : suite à la recomposition du conseil municipal de Saint Sève et à une demande de la commune de Barie, les élus votent à l'unanimité une modification partielle de la liste de nos délégués au sein du conseil syndical du SIPHEM :

Commune	Nom du titulaire	Prénom du titulaire	Nom du suppléant	Prénom du suppléant
BARIE	BRET-LANCERON	Jeanne	BUCHET	Florence
SAINT SEVE	SUADEAU	Joel	LABBE	Jean-Luc

- Modifications dans la liste des délégués de la CdC au Pays Haut Entre Deux Mers, au SCOT et à l'OTEM (Office de Tourisme) : suite à la recomposition du conseil municipal de Saint Sève, les élus votent à l'unanimité une modification partielle de la liste de nos délégués au sein du conseil syndical du Pays Haut entre Deux Mers, au SCOT (besoin d'un nouveau suppléant de la CdC au conseil syndical et besoin d'un référent communal pour Saint-Sève) et à l'OTEM (pour l'assemblée générale) :

#### **Syndicat du Pays HE2M :**

Commune		Prénom du		Prénom du
---------	--	-----------	--	-----------

	Nom du titulaire	titulaire	Nom du suppléant	suppléant
SAINT SEVE	CHIOETTO	Virginie	NICOLLE	Daniel

**Syndicat mixte du SCOT Sud Gironde :**

Commune	Nom du titulaire	Prénom du titulaire	Nom du suppléant	Prénom du suppléant
SAINT SEVE	SUADEAU	Joel	RADEALI	Josette

- *Et de désigner, au nom de la CdC, en remplacement de M. Christophe RAULT, comme délégué suppléant de la CdC au conseil syndicat du SCOT Sud Gironde, M. Guy DUBOUILH (Maire de Berthez).*

**Assemblée générale de l'OTEM (Office de Tourisme de l'Entre Deux Mers) :**

Commune	Nom du titulaire	Prénom du titulaire	Nom du suppléant	Prénom du suppléant
SAINT SEVE	CHIOETTO	Virginie	LEYS	Sylvie

- Modification du délégué du personnel auprès du CNAS et auprès de la MNT (réfèrent agent) : suite à une modification des affectations au sein du personnel communautaire, il convient (à la demande des organismes concernés) de délibérer à nouveau pour désigner le réfèrent « agent » du CNAS ; sont élus à l'unanimité Amélie RENAC pour le CNAS et Sophie MAURER pour la MNT.
- Désignation du réfèrent CNIL de la collectivité : dans une logique de mutualisation des services et des compétences, et dans le cadre de notre adhésion au package des services numériques offerts par le syndicat mixte Gironde Numérique, les élus ont désigné à l'unanimité le réfèrent CNIL de notre collectivité qui sera un agent salarié de Gironde Numérique et qui aura pour mission de qualifier et de déclarer auprès de la CNIL les bases de données possédées et gérées par la CdC et comportant des données personnelles de personnes privées.
- Ajout à l'ordre du jour (suite à un oubli) : modifications nécessaires de la CAO et de la commission MAPA comme suit (avis unanime des élus) suite à la démission de M. Christophe RAULT (ancien Maire de Saint Sève) :

	Titulaires			Suppléants
Monsieur	Bernard CASTAGNET, Pdt de droit		Monsieur	Gilles JAUTARD
Monsieur	Françis ZAGHET		Monsieur	Guy DUBOUILH
Monsieur	Jean-Claude TRENTIN		Monsieur	Gilbert ALAMINOS
Monsieur	Jacky BRITTON		Monsieur	Bastien MERCIER
Monsieur	Michel LATRILLE		Monsieur	Michel NOFFRAY
Monsieur	Patrick MONTA		Madame	Clara DELAS

**RESSOURCES HUMAINES :**

- Autorisation d'un recours à un emploi aidé (CAE/CUI) pour un renfort saisonnier de 6 mois au sein des services techniques à compter du 1<sup>er</sup> mai 2015 : dans le cadre de la reconduction du principe d'un renfort saisonnier au sein des services techniques acté en 2014, les élus ont délibéré à l'unanimité afin d'autoriser le

Président à recourir à un emploi aidé pour une durée de 6 mois renouvelables dans la limite d'un an maximum à compter du 1<sup>er</sup> mai 2015 (taux de subvention : 70% du salaire brut de l'agent, sur la base de 26 heures hebdomadaires maximum, sur la base du SMIC mensuel en vigueur ; le reste à charge pour un temps plein est estimé à 1 022 euros par mois pour la CdC soit 6 132 euros pour les 6 mois).

- *Le Maire de Fontet demande s'il existe d'ores et déjà des critères de priorité pour les demandes de prêt des tentes de réception (sujet dont devra se saisir ce nouvel agent) ; le VP, P. Monto, répond que non mais que la commission va s'y pencher rapidement car les demandes augmentent sans cesse et cela devient nécessaire car toutes les demandes ne pourront pas être satisfaites.*

#### **CISPD :**

- Demande de subvention 2015 au CDAD (Comité Départemental d'Accès aux Droits) : dans le cadre du subventionnement de notre action avec l'association « Vict'Aid » (permanences au bénéfice des victimes de violences), les élus ont délibéré à l'unanimité afin de solliciter une subvention de 1 000 euros auprès du CDAD comme l'an passé.

#### **ENFANCE JEUNESSE :**

- Demande de subvention 2015 au CG 33 pour le fonctionnement des services petite enfance : les élus ont délibéré à l'unanimité afin d'autoriser le Président à solliciter la subvention de fonctionnement de nos services Petite Enfance auprès du Conseil Départemental de la Gironde (CD33). Cette subvention est forfaitaire et calculée sur la base de nos capacités d'accueil et elle est pondérée de notre coefficient de solidarité (0,92 en 2015) ; en 2014, le total de ces subventions pour nos 6 structures (3 MACC et 3 RAM) était de 24 100 euros au total plus 7 003 euros spécifiques pour la place réservée à Auros soit 31 103 euros en année pleine.

- *Le Maire de Fontet évoque le sujet de la réforme des rythmes scolaires et en particulier le bouclage du BP 2015 du SIVOS Fontet Hure Loupiac (FHL) - voté hier soir – en demandant à quelle échéance la CdC va se pencher à travers un comité de réflexion ad hoc sur le transfert des APS qui sont aujourd'hui supportés (pour leur coût de fonctionnement) par les communes qui ont une école et sur lesquels il n'y a pas de solidarité territoriale avec les communes qui n'ont pas d'école (car les tarifs de participation des communes qui n'ont pas d'école ont fait l'objet de négociations sur le territoire de l'ex canton du Réolais mais que ces coûts n'incluent pas le coût des nouveaux TAP induits par la réforme des rythmes scolaires).*

- *Le Président rappelle que ce sujet est évoqué depuis un certain temps et qu'il devrait être inclus dans la définition de l'intérêt communautaire. Le Maire de Fontet rappelle que cela devient une urgence. Le Président propose de poser le sujet lors d'un prochain Bureau des Maires sur « l'avenir du fonctionnement des APS sur notre nouveau territoire ». Le Président rappelle en effet les résultats des négociations menées entre communes sur une base triennale mais qui arrivent à échéance en 2014 (participation de 1 150 euros par enfant pour l'année scolaire – Monségur, sur son ex-canton, est à 1 700 euros en 2015 !).*

- *L'assemblée accepte l'idée générale mais le Maire de Bagas demande la constitution d'un groupe de travail ad hoc qui puisse travailler techniquement. Le Président propose en effet qu'une analyse des CA des syndicats des écoles et/ou des communes soit menée en partenariat avec les techniciens de la CdC. Le Président rappelle son souhait de voir cette compétence « APS » transférée à la CdC.*

#### **MUSIQUE (Budget annexe du REM) :**

- Demande de subvention 2015 au Conseil Départemental pour le fonctionnement du Réseau des Ecoles de Musique Rurales (REM) : les élus ont délibéré à l'unanimité afin d'autoriser le Président à solliciter la reconduction de la subvention de fonctionnement 2014 au bénéfice du Réseau des Ecoles de Musique Rurales (REM) soit 30 000 euros comme l'an dernier, selon les recommandations du service Culture du Conseil Départemental de la Gironde.

#### **LECTURE PUBLIQUE :**

- Attribution des marchés d'acquisitions du matériel informatique, multimédia, divers et spécifique de bibliothèques pour les deux futures médiathèques du Réseau de Lecture Publique : suite à l'avis de la commission MAPA du 1<sup>er</sup> avril dernier, il est proposé d'attribuer les 4 lots de la consultation susvisée dont 3 lots à l'entreprise MDSI de La Réole (matériel informatique, matériel multimédia et matériel de bibliothèque) pour des montants respectifs de 45 892 euros HT (info), 14 745 euros HT (multimédia) et 3 335 euros HT (biblio) et 1 lot à l'entreprise MCB de Mérignac pour un montant de location de 2 396 euros HT par an (matériels d'impression) soit un total de 66 368 euros HT pour un estimatif initial de 75 000 euros HT pour l'ensemble de ces 4 lots.

- *Le VP à la Culture, J.-L. Saumon, donne une lecture in extenso du projet de délibération et le détail des quantités et des matériels demandés lors des consultations.*

- Intervention de la salle : Mme MARTIN demande le détail des notes accordées aux entreprises qui ont répondu à la consultation sur le lot informatique. Le VP à la Culture lui donne ces précisions sur la base du compte-rendu de la commission MAPA. Patrick MONTTO, sur la base du compte-rendu de la commission MAPA, donne

le détail du montant de l'offre de l'entreprise Toullec sur laquelle Mme MARTIN dit ne pas être d'accord car elle dit disposer d'un double du devis remis par l'entreprise Toullec et le montre. Il est précisé à Mme MARTIN que l'entreprise dont elle parle a la possibilité de faire un recours gracieux suite à la notification du rejet de son offre si elle le souhaite. Mme MARTIN indique que le gérant de l'entreprise Toullec lui a indiqué personnellement que, dans son offre, il ne prenait aucune marge sur la revente du matériel et qu'il prévoyait une offre de maintenance annuelle très compétitive. P. Monto donne le détail des sous-critères qui composent la note technique accordée à chaque entreprise. Aline MARTIN indique que l'entreprise Toullec a les mêmes fournisseurs que l'entreprise MDSI et elle s'étonne donc des écarts de prix constatés. Jean-Louis SAUMON indique que nous avons déclaré la première offre infructueuse car il n'y avait qu'une seule proposition et que nous avons relancé le marché de manière allotie, ce qui a permis d'économiser 10 000 euros.

- Vote formel : acceptation des propositions de la commission MAPA à la majorité des votants soit unanimité « pour » moins trois voix : le vote contre de Mme Aline MARTIN et deux abstentions de M. Merveilleau (Maire de Casseuil) et de Mme Brujère (Maire de Fossès-et-Baleysac).
- Attribution des avenants en plus et en moins-value pour le marché de travaux de la médiathèque de Gironde sur Dropt (6 avenants) : suite à l'avis de la commission MAPA du 1<sup>er</sup> avril dernier, il est proposé de valider les 6 avenants aux marchés de travaux de la médiathèque de Gironde sur Dropt dont 3 avenants en plus-value aux entreprises Bernadet (lot gros œuvre) de 3 151,50 euros HT (reprise fissures sur façade), Rouchou (lot carrelages) de 706,60 euros HT (siphons et étanchéité sous carrelage) et Atelier Océan (lot peinture) de 525 euros HT (entoilage façade et modification garde-corps) ainsi que 3 avenants en moins-value aux entreprises SGC (lot couverture) de - 2 146 euros HT (modifications de prestations), Bertacca (lot serrurerie) de - 2 359 euros HT (suppression garde-corps) et SOPCZ (lot CVC) de - 158,19 euros HT (modifications des siphons de sol) soit un total pour les 6 avenants qui s'établit en moins-value à - 280,63 euros HT (gain pour la collectivité). A noter qu'une modification dans le lot attribué à l'entreprise TCB (menuiseries intérieures) ne donne lieu à aucune plus-value ni moins-value et ne fait donc pas l'objet d'un avenant à délibérer ce jour.
- Interventions de la salle : Le Maire de Fontet demande des précisions sur la suppression du garde-corps sous l'escalier en rez-de-chaussée et sur la validation de cet avenant par le bureau de contrôle et le SPS. Il lui est répondu sur cette question que la modification envisagée a été validé et ne génère aucune modification sur l'aspect accessibilité PMR du bâtiment.
- Vote formel de l'assemblée : unanimité favorable moins un vote contre (Mme MARTIN) et une abstention (M. Merveilleau).

#### URBANISME – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE :

- Non exercice du droit de préemption sur une parcelle située sur La Réole Ecopôle (ZAE) à Loupiac-de-la-Réole : les élus ont délibéré à l'unanimité afin de ne pas exercer notre droit de préemption urbain (DPU), droit délégué par la commune, sur trois parcelles cadastrées ZD 176, ZD 178 et ZD 180, au lieu-dit « Les Laurets », d'une superficie totale de 32a et 38ca (3 238 mètres carrés) dont le prix de vente est fixé à 40 000 € (environ 12 euros le mètre carré), dont le vendeur est M. Bernard JEAN et l'acheteur SCI PONDAURATAISE (le Notaire est maître SOURGEN), parcelles situées en bordure de la ZAE La Réole Ecopôle sur la commune de Loupiac-de-la-Réole, considérant la non volonté de la CdC, en l'état actuel, d'une extension foncière de cette ZAE.
- Intervention de la salle : le Maire de Fontet demande pourquoi cette vente (limitrophe à notre ZAE existante de La Réole Ecopôle) nous a « échappé » alors que nous proposons des terrains nus entre 8 et 12 euros le mètre carré (la vente envisagée se fait sur la base de 12 euros le mètre carré). Le VP répond que ce terrain dispose d'un bâti existant qui renchérit son prix de vente.
- Adoption à l'unanimité.

#### TOURISME :

- Extension du principe de la taxe de séjour sur les hébergeurs à la partie de notre territoire et harmonisation des tarifs : il est proposé de délibérer, dans le cadre de notre nouveau projet de développement touristique du territoire, afin d'instituer sur les 10 communes membres anciennement du Pays d'Auros de notre territoire le principe de la taxe de séjour à l'encontre des hébergeurs marchands du territoire selon le principe de l'harmonisation tarifaire de cette taxe par rapport aux hébergeurs des 26 communes déjà soumises à cette taxe et conformément à la loi de finances 2015 qui instaure de nouveaux tarifs applicables aux différentes catégories d'hébergements (en fonction de leur catégorie).
- Le VP au Tourisme, F. Zaghet, rappelle l'historique de l'instauration de la taxe de séjour sur le territoire (depuis 2009 sur le Réolais et le Monségurais) et fait ensuite une présentation exhaustive de la nouvelle grille tarifaire 2015 de la taxe de séjour. Le VP rappelle que cette harmonisation est indispensable au futur classement de notre office de tourisme et à sa labellisation par la Région Aquitaine sur un contrat de territoire qui lui permet de financer des actions nouvelles (à la seule condition que la taxe de séjour soit instituée). Le VP renvoie au projet de délibération pour le détail de la grille tarifaire (envoyée aux élus sur demande). Du

fait de la nouvelle grille tarifaire, le VP fait part de sa crainte de ne pas pouvoir atteindre l'objectif de 10 000 euros de recettes inscrites au projet de BP 2015 proposé au vote de ce soir (en fin de séance). Il rappelle pour exemple que pour un terrain de camping non classé le tarif est divisé par plus de 5 au tarif de la nuitée. Le VP rappelle que de nombreuses réunions ont traité de ce sujet et que des groupes de travail paritaires avec des hébergeurs ont eu lieu ; dans ce cadre, il a été envisagé la mise en place d'une tarification forfaitaire et d'office des hébergeurs car de nombreuses déclarations montrent aujourd'hui que le mode déclaratif n'est pas toujours le plus sincère (de la part des hébergeurs). Le VP rappelle que pour l'instant ce n'est pas à l'ordre du jour mais que cela est en discussion. Le VP rappelle également que lorsque le tarif de l'hébergement est inférieur à 15 euros la nuitée, l'hébergé est exempté de taxe de séjour.

- Le Maire de La Réole rappelle que le camping de La Réole a historiquement été classé mais qu'il a été « déclassé » et qu'il ne pourra jamais être classé du fait de sa situation en zone inondable. En 2012, le tarif pour ce camping était de 0,20 euros mais qu'en 2014, le tarif est passé à 1,10 euros du fait de son « déclassement ». Cela (i.e. la nouvelle grille tarifaire) est pénalisant pour la ville de La Réole qui, malgré tous ses efforts d'embellissement, ne pourra pas être classé. Le Maire de Gironde demande à ce que le « vrai » sujet d'un projet touristique territorial soit évoqué en commission Tourisme et l'élue de Gironde, Mme CHIAPPA, demande à ce que le sujet de la future « piste cyclable » soit travaillée en commission. Le VP au Tourisme indique que ces sujets ne sont pas oubliés, qu'ils font d'ailleurs l'objet d'une inscription budgétaire au projet de BP 2015 et que la commission va en effet se pencher sur ces projets rapidement. Le Maire de Casseuil demande à ce qu'une réflexion sur notre attractivité touristique soit menée car la nouvelle grille tarifaire doit être vue comme un atout (baisse générale des tarifs).
- Vote formel : unanimité des votants.

#### HABITAT :

- Attributions de subventions pour des dossiers de réhabilitation de l'habitat au titre de l'OPAH-DD piloté par le SIPHEM – Maison de l'Habitat : il est proposé d'attribuer l'aide du « fonds énergie » consacré à la rénovation des logements dans le cadre de l'OPAH-DD piloté par le SIPHEM (propriétaires occupants et/ou bailleurs de notre territoire). Huits (8) dossiers de propriétaires occupants à 500 euros de subvention communautaire chacun soit un total de 4 000 euros de subventions accordées.

#### Détails des Huit (8) dossiers de Propriétaires Occupants (PO) à 500 euros chacun (forfaitaires) :

- **Mme OLLIER Sandra et M. VIGNAUD Vincent, PO à Monségur** : couple avec un enfant, catégorie très modeste, travaux d'isolation de la toiture et de murs et changement de menuiseries, montant des travaux de 14 532 euros TTC, gain énergétique de 33,6% (901 euros par an et 3,9 tonnes de CO2 évitées par an) ;
- **Mme NASIET, PO à Gironde-sur-Dropt** : retraitée, seule, catégorie très modeste, remplacement de la chaudière, isolation des combles avec réfection de couverture, montant des travaux de 19 065 euros TTC, gain énergétique de 39,2% (579 euros par an et 2,4 tonnes de CO2 évitées par an) ;
- **M DUBOIS, PO à La Réole** : couple, l'un en invalidité et l'autre en activité, catégorie très modeste, travaux de remplacement des menuiseries et d'isolation des combles installation d'un poêle à bois, montant des travaux de 15 950 euros TTC, gain énergétique de 39% (763 euros par an et 1,2 tonnes de CO2 évitées par an) ;
- **M COLOGNI, PO à Mongauzy** : seul, retraité, catégorie très modeste, travaux de remplacement de la chaudière, installation d'un chauffe-eau solaire et d'une VMC et renouvellement de l'isolation des combles, montant des travaux de 15 630 euros TTC, gain énergétique de 43,3% (481 euros par an et 0,8 tonnes de CO2 évitées par an) ;
- **Mme LATAPYE, PO à Saint-Hilaire-de-la-Noaille** : 2 enfants, catégorie très modeste, travaux de remplacement de la chaudière et changement des menuiseries, montant des travaux de 14 889 euros TTC, gain énergétique de 26,3% (834 euros par an et 3,6 tonnes de CO2 évitées par an) ;
- **M et Mme DUGUY, PO à La Réole** : couple avec un enfant, catégorie très modeste, isolation de la totalité des murs extérieurs et des combles, installation d'une VMC et d'un insert, montant des travaux de 20 270 euros TTC, gain énergétique de 45,8% (776 euros par an et 3,7 tonnes de CO2 évitées par an) ;
- **M et Mme TOUIJRI, PO à Lamothe-Landerron** : couple retraité, catégorie très modeste, travaux d'isolation des murs et des combles, montant des travaux de 12 463 euros TTC, gain énergétique de 25,9% (297 euros par an et 1,3 tonnes de CO2 évitées par an) ;

- **M et Mme GERY, PO à La Réole** : couple retraité, catégorie très modeste, remplacement chaudière et cumulus par une chaudière mixte, isolation des combles et remplacement des menuiseries, montant des travaux de 12 839 euros TTC, gain énergétique de 38,5% (836 euros par an et 3 tonnes de CO2 évitées par an) ;

**Total de la subvention accordée : 4 000 euros.**

- Vote formel : unanimité favorable.

#### FINANCES :

- Le Président introduit les deux derniers sujets par un propos liminaire sur la composition budgétaire et sur les grandes orientations qui ont été prises dans le cadre de l'élaboration de ce projet de BP, sous la double contraintes d'une forte réduction des recettes (baisse de DGF et de prestations CAF) ainsi qu'une hausse mécanique des dépenses en particulier des dépenses de fonctionnement courant et de personnel (avec le GVT ou Glissement Vieillesse Technicité). Il rappelle longuement les efforts consentis par les services sur le chapitre 011 et constate que, structurellement, comparativement au cumul des CA 2013 des trois anciennes CdC, nous sommes en baisse de plus de 14% de nos frais de fonctionnement courant. Il explique l'augmentation du chapitre 012
- Il indique les priorités retenues : l'attractivité territoriale pour les populations et les entreprises (étude sur une pépinière d'entreprises, sur un office intercommunal du commerce, sur le renfort du soutien aux commerces et artisans locaux + inscriptions nouvelles vers le tourisme avec une nouvelle tranche de signalétique sur le Monségurais ainsi que 50 000 euros d'acquisitions de terrains pour la future piste cyclable) // un effort d'investissements confirmé avec le projet de salle multisports d'Auros et les deux têtes de réseau des médiathèques à La Réole et Gironde sur Dropt.
- Il indique les pistes de réflexion ouvertes sur de nouvelles recettes (lors du dernier Bureau des Maires) : une part de la hausse prévisible du FPIC 2015 « réservée » à la CdC, en l'absence de majorité favorable pour une augmentation de la fiscalité, voire une nécessaire révision des attributions de compensation du fait que la fiscalité professionnelle globale ne couvre pas les attributions de compensation reversées aux communes.
- Il passe ensuite la parole au VP Finances, Francis ZAGHET, pour une présentation exhaustive des 7 projets de budgets (principal et 6 budgets annexes).
- Le VP Finances fait donc une présentation exhaustive, par section, du projet de BP 2015. Il rappelle l'effet ciseaux qui se dessine dès 2015 et rappelle l'importance de relancer la réflexion sur la fiscalité.
- Vote des taux 2015 de fiscalité directe locale : il s'agit de fixer les 4 taux intercommunaux 2015 de la fiscalité directe locale (Taxe d'Habitation, Taxe sur les propriétés foncières bâties, Taxe sur les propriétés foncières non bâties et Cotisation Foncière des Entreprises CFE) ; le vote est proposé comme suit :

Taxes	BASES D'IMPOSITION Prévisionnelles 2015	TAUX 2015	PRODUIT
TAXE HABITATION	14 635 000	<b>8,04%</b>	1 176 654
TAXE FONCIERE (NON BATI)	873 600	<b>3,13%</b>	27 344
TAXE FONCIERE (BATI)	14 943 000	<b>1,00%</b>	149 430
CFE	4 801 000	<b>25,38%</b>	1 218 494
<b>TOTAL 4 TAXES</b>			2 571 922
Taxe additionnelle FNB			18 501
CVAE			630 498
TASCOM			174 096
IFER			90 760

Versement GIR			152 092
<i>SOUS TOTAL TAXES (chap 73)</i>			<i>1 065 947</i>
DRCTP			108 838
Allocations Compensatrices (CET/TP/TH/TF)			161 436
<i>SOUS TOTAL ALLOCS (chap 74)</i>			<i>270 274</i>
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>3 908 143</b>

- *Vote formel : unanimité favorable.*
- *Vote des projets de Budgets Primitifs 2015 (budget principal et 6 budgets annexes) : sur la base des documents joints à l'envoi du dossier papier du présent conseil communautaire (12 feuillets A3 couleurs en recto simple), il est proposé d'adopter les projets de budgets primitifs du budget principal de la CdC ainsi que des 6 budgets annexes de la CdC (REM, OM, ZAE Bois Majou, ZAE Ecopôle, Economie bâtiment de Frimont et MSR).*
- *Vote formel sur le projet de BP 2015 (budget principal) : unanimité favorable moins une (1) abstention de Bernard PAGOT (Maire de Barie) et trois (3) votes contre de M. Merveilleau (Maire de Casseuil), Mme MARTIN (élue de La Réole) et M. MALANDIT-SALLAUD (Maire de Saint Michel de Lapujade) ;*
- *Vote formel sur les projets de budgets annexes 2015 (6 budgets annexes) : unanimité sur tous les budgets annexes hormis sur le budget annexe MSR.*
- *3 votes contre sur le budget annexe MSR : M. Merveilleau (Maire de Casseuil), Mme Martin (élue de La Réole) et M. Mercier (Maire de Camiran).*

\* \* \*

Pas de question diverse, pas de demande d'intervention supplémentaire de la salle.

La séance est clôturée par le Président en exercice à vingt-trois heures en remerciant le conseil municipal de Gironde de son accueil.

Le Maire de la commune accueillante invite l'assemblée au verre de l'amitié.

*Fait pour valoir et servir ce que de droit,  
A La Réole, le 16 avril 2015,*



**Bernard CASTAGNET**  
**Président de la Communauté de Communes**  
**Du Réolais en Sud Gironde**